



Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant reprise d'activité en qualité
de sapeur-pompier volontaire du
caporal Sandy DELPECH PIVOT du
CIS SALVAGNAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service
départemental d'incendie et de secours du Tarn, en date du 21 août 2015,
portant suspension d'engagement pour inaptitude médicale temporaire du
caporal Sandy DELPECH PIVOT à compter du 5 mai 2015 pour une
durée d'un an,

VU le certificat d'aptitude délivré par le médecin-lieutenant-colonel
Annie CHINCHOLLE en date du 31 août 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est mis fin à la suspension d'engagement du caporal Sandy DELPECH PIVOT, sapeur-pompier
volontaire affectée au centre de secours de SALVAGNAC, à compter du 31 août 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 09 SEP. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***